

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

Chez tous les Libraires
A PARIS, chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne
A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Mars 1879.

Bulletin politique.

Pendant que nous nous livrons aux dis-
cussions passionnées de la politique, les na-
tions voisines, soit dans leurs Assemblées,
soit par l'entremise de leurs hommes d'Etat,
améliorent l'agriculture, développent l'indus-
trie, accroissent leur marine, étendent le ré-
seau de leurs douanes et se font tour à tour
protectionnistes ou libres-échangistes, sui-
vant les exigences de leur situation et de
leurs intérêts. Il semble que nous soyons
étrangers à ce mouvement, et si de temps à
autre notre marine marchande ou notre agri-
culture font entendre des plaintes, on leur
répond par de vagues promesses, qui n'en-
gagent point et laissent les inquiétudes non
moins vives qu'auparavant.

Si le gouvernement n'a ni la liberté d'es-
prit, ni les loisirs voulus pour s'occuper uti-
lement des affaires, ou si les aptitudes lui
font défaut, il lui appartient au moins de
faire de la politique de prévoyance. Noblesse
oblige toujours et chacun a une mission à
remplir; celle qui nous est imposée, c'est
celle de crier aux consuls qui ont brigué un
pouvoir que leurs débiles mains ont tant de
peine à maintenir: Caveant consules! con-
suls, portez vos regards au loin, sondez les
projets qui s'ourdissent à l'étranger, écoutez
les bruits qui nous viennent de par delà
le Rhin.

L'Allemagne s'unifie tous les jours; le
grand chancelier, le plus ardent ennemi de
la France, organise près de nos frontiè-
res une ceinture douanière qui mérite de
fixer votre attention. Ce n'est pas, sachez-
le bien, tant nos intérêts commerciaux qui
sont en jeu, que la sûreté de nos frontières.

Lorsque M. de Bismark aura vaincu les
dernières oppositions de la Bavière et des
États confédérés, et aura réussi à les faire
entrer dans sa ligue de douanes comme il a
su faire entrer toutes les lignes ferrées dans
la vassalité de la Prusse, les obstacles qui
pouvaient encore rompre l'unité militaire de
l'Allemagne seront détruits pour longtemps.
Avant peu, le grand empire allemand, avec
le banderole, c'est-à-dire le conseil des États
confédérés, aura son budget spécial.

Ce qui ressort clairement de la situation
actuelle, dit avec raison le Contemporain, c'est
que, pendant que la France républicaine
discute des programmes de politique inté-
rieure, dont le but le plus clair est d'assurer
des places aux radicaux, avec une persévé-
rance qui ne s'est pas démentie un seul jour,
l'Allemagne poursuit son œuvre. Si elle at-
teint le but en brisant les obstacles, on
pourra se demander ce que la République
française, divisée en une foule de partis,
pourra peser, non-seulement comme puis-
sance politique, mais encore dans la situa-
tion économique de l'Europe.

Tout converge vers cette unité, les inté-
rêts sont habilement liés ensemble, des rela-
tions se nouent plus étroitement chaque
jour, les populations s'identifient; la langue
allemande n'est pas indifférente à ce travail,
elle se repand de proche en proche, et en
Belgique même, cette langue tend à s'im-
poser dans l'enseignement.

La propagande socialiste et les prédica-
tions révolutionnaires, tolérées en France,

sont pour les nations voisines un motif de
plus de se réunir et de se concerter, dans le
but de s'y soustraire ou d'en arrêter les pro-
grès. M. de Bismark, tout en frappant le so-
cialisme en Allemagne, entend bien, tenons-
le pour certain, le laisser régner en France,
afin qu'après s'être déshonorée en des luttes
impies, notre malheureuse patrie soit en-
suite livrée à toutes ses convoitises.

Caveant consules!

Les pouvoirs, fortement assis sur des tra-
ditions nationales, peuvent seuls donner la
sécurité. En est-il ainsi? Hélas! La Répu-
blique n'a pas réussi jusqu'ici à nous don-
ner le repos ni même une apparence de
prospérité.

Nous en avons la preuve et nous savons
aussi que ce n'est point en décorant du titre
d'ambassadeur de France des hommes in-
connus ou trop célèbres dans les clubs ré-
volutionnaires, que l'on fera bien venir des
puissances des envoyés qui ne pourront ja-
mais être que des employés maladroits,
aussi insuffisants qu'infatués de leur éléva-
tion, et d'autant plus humbles devant les sou-
verains qu'ils auront été les plus farouches
serviteurs de la République.

Tel est le spectacle que nous donnons à
l'Europe. Les hommes renommés par l'é-
clat de leurs services résignent leurs em-
plois, et les lauréats de nos discordes civiles
sont appelés à les remplacer. Faut-il s'é-
tonner après cela que les affaires se ralenti-
ssent et que l'inquiétude soit si grande,
que les ministres l'accusent même dans leurs
discours. — Que ne voyons-nous pas?

L'agriculture est livrée à la concurrence
des produits étrangers, par des traités de
commerce universellement repoussés.

De tous les points du globe, les blés, sur-
tout les blés américains, viennent sur nos
marchés. Nos paysans trouvent à grand-
peine à vendre leurs récoltes, et si ce n'était
encore que le seul préjudice, l'élevage des
bestiaux pourrait y remédier; mais tous nos
ports sont ouverts, les tarifs protecteurs sont
effacés de notre législation, et pendant que
notre marine marchande pourrit près de nos
quais, les vaisseaux étrangers, non con-
tents d'apporter des cargaisons de blés,
rempoient nos frets et nous reviennent,
avec des boeufs d'Amérique, jeter le trouble
dans nos foires et l'inquiétude dans nos cam-
pagnes.

Sous les Bourbons, notre pavillon, salué
et respecté, flottait sur toutes les mers; l'a-
griculture était en honneur, le commerce
était une de ses richesses; des traités, fon-
dés sur l'expérience, réglaient à notre avan-
tage les tarifs douaniers, et les armateurs se
trouvaient ainsi autorisés et suffisamment
protégés pour leur permettre des armements
au long-cours.

Aujourd'hui, les novateurs ont tout chan-
gé; nos chantiers sont déserts, notre crédit
maritime est ébranlé, les primes à l'arme-
ment, réclamées comme une planche de
sauvetage, ne suffisent plus; le système pro-
tectionniste les sauvera seul du naufrage,
et nos correspondants nous rassurent en
nous disant que nos ministres sont libre-
échangistes.

Le drapeau de la République dort dans
nos ports et fait croire aux badauds qu'elle
est à jamais fondée, alors que les navires
qui le portent sont frappés d'immobilité et
de mort.

C'est en vain que l'on crie caveant consules;
que peut, en effet, le pouvoir dans ce brou-
haha de la souveraineté populaire qui s'é-
miette et dont il est impossible de sauver les
épaves dispersées!

Regardons autour de nous: à nos fron-
tières, on rêve des agrandissements à nos
dépens; à l'intérieur, nous apparaît la divi-
sion la plus profonde, l'abaissement du pou-
voir devant les exigences violentes des partis
extrêmes et l'abandon de nos intérêts.

A cette situation, il n'est qu'un remède:
le retour aux saines traditions et à nos fran-
chises nationales; c'est là que nous retrou-
verons ce qui nous manque depuis si long-
temps: notre vieille foi, nos mœurs, cette
nature généreuse et aussi cette loyauté pro-
verbale, qui nous ont toujours mis au pre-
mier rang parmi les peuples d'Europe.

Chronique générale.

LA MISE EN ACCUSATION.

La commission d'enquête électorale s'est
réunie vendredi, à deux heures, et a entendu
MM. Waddington, Le Royer et Lepère, qui
ont expliqué les motifs de la résolution du
gouvernement de s'opposer à la mise en ac-
cusation des ministres du 16 Mai, la consi-
dérant comme inopportune et impolitique.

La réunion était présidée par M. Albert
Grévy.

Après une assez vive discussion et un fort
long débat, la commission, par 24 voix con-
tre 7 et 4 abstentions, s'est prononcée pour
la mise en accusation.

Voici le texte qui sera soumis à la Cham-
bre des députés:

« La Chambre décrète la mise en accu-
sation des ministres du 16 Mai; ordonne le
renvoi du rapport et des pièces au Sénat
et nomme une commission de 5 membres
pour suivre l'accusation et faire l'office de
ministère public. »

Tous les membres de la commission
étaient présents, sauf M. Spuller, indisposé.
La commission a siégé pendant plus de
cinq heures.

Le rapport de M. Brisson a été déposé sa-
medi.

On craint un grave conflit sur cette ques-
tion, d'autant plus qu'une fraction impor-
tante de la majorité réclame les poursuites.

La situation du cabinet devient très-criti-
que.

A propos de cette mise en accusation, la
librairie Dentu vient de publier une bro-
chure de moins de vingt pages, sous le titre:
Le procès du ministère du 16 Mai.

L'auteur anonyme qui, dit-on, faisait par-
tie du gouvernement du 16 Mai, conclut
ainsi:

« Nous espérons surtout que ce procès
n'aura jamais lieu. Nous comptons pour
l'empêcher sur la sagesse du Président de la
République, sur la résolution des ministres,
sur la fermeté des membres du parti répu-
blicain qui sont opposés à cette iniquité ma-
ladroite. Mais s'il devait en être autrement,
si la troisième République devait rouvrir
l'ère des procès politiques qui a été si fatale
à la première, nul ne peut savoir de quel
poids cette faute immense pèserait sur les
destinées de la France. »

Voici les noms des vingt-huit membres de
la commission d'enquête électorale qui ont
pris part au vote:

Pour la mise en accusation: MM. Boyssel,
Lecherbonnier, Floquet, Allain-Targé, Mer-
cier, Buyat, Brelay, Bahaut, Millaud, Me-
nard-Dorian, Brisson, Albert Joy, Laisant,
Perin, Varambon, Germain Casse, Villain,
Crozet-Fourneyron, Louis Blanc, Lockroy
et Lelièvre.

Contre la mise en accusation: MM. Lis-
bonne, Bethmont, Noirot, Fréminet, Léon
Renault, Bernard Lavergne et Christophle.

N'ont pas pris part au vote: MM. Spuller,
absent, de Chanal, Jozon, Albert Grévy,
Boissy-d'Anglas.

LE RAPPORT DE M. BRISSON.

Samedi matin, le conseil des ministres
tenu à l'Elysée, sous la présidence de M.
Grévy, s'est occupé spécialement de la ques-
tion de la mise en accusation des ministres
du 16 Mai et du ministère Rochebouët,
votée par la commission d'enquête parle-
mentaire.

Le gouvernement est plus que jamais ré-
solu à combattre énergiquement la condi-
tion du rapport de M. Brisson.

A la Chambre, la lecture du rapport a
duré une heure et quart. L'extrême gauche
et l'Union républicaine ont vivement ap-
plaudi M. Brisson quand il est descendu de
la tribune. Le centre gauche et la gauche
républicaine ont observé un silence signifi-
catif.

L'impression générale résultant de l'audi-
tion du rapport Brisson est une véritable dé-
ception surtout de la partie de la Chambre
qui croyait trouver dans ce rapport des faits
graves et très-compromettants à l'égard des
ministres du 16 mai et du 47 novembre,
alors, au contraire, que M. Brisson n'a re-
produit en somme que des griefs, des faits,
des banalités, qui ont déjà traîné depuis
longtemps dans les feuilles radicales.

Rien de nouveau donc dans ce rapport, et
l'un de nos confrères sortant de la Chambre,
auquel on demandait ce que contenait le
rapport, répondit en riant:

« Le rapport Brisson, mon cher ami,
peut se résumer en un mot: Les clichés
réunis. »

Quant au vote de la Chambre sur cette
grave question, on estime que la mise en
accusation sera repoussée par une majorité
de 300 voix environ, pouvant se décomposer
ainsi: 100 voix de la droite, 150 voix de la
gauche et 50 voix du centre gauche.

N'est-il pas déplorable que les affaires et
les intérêts de toute une nation soient ainsi
enrayés par des rhéteurs et par des ambi-
tieux incapables, par des hommes qui n'ont
aucune idée gouvernementale, qui ne font
du tapage que pour escamoter un porte-
feuille, et qui, échouant dans cette question
de la mise en accusation, recommenceront
demain à agiter le pays par une nouvelle
question plus ou moins politique?
(Assemblée nationale.)

Le Temps nous fournit les détails suivants
sur le dernier conseil des ministres:

« Le conseil tenu samedi matin à l'Ely-
sée s'est occupé de nouveau de la question
de la mise en accusation du ministère du
16 mai et du ministère Rochebouët, votée
par la commission d'enquête parle-
mentaire sur les élections des 4 et 28 octobre
1877. »

Plus que jamais, le gouvernement est résolu à combattre énergiquement la proposition de mise en accusation; il demandera à la Chambre de fixer la discussion des conclusions du rapport de M. Brisson soit à mardi, soit, au plus tard, à jeudi prochain.

C'est M. Le Royer, garde des sceaux, ministre de la justice, qui a été chargé de le demander au nom du gouvernement, en l'absence de M. Waddington, président du conseil, retenu à Paris par les affaires urgentes de son ministère.

Le conseil des ministres ne s'est occupé d'aucune autre question importante.

Les grâces des condamnés et des contumaces appelés à bénéficier de la loi sur l'amnistie ne sont pas encore signées. Elles le seront dans quelques jours sur un travail d'ensemble présenté à la signature du Président de la République.

#### Nous lisons dans Paris-Journal :

Nous apprenons que M. le maréchal de Mac-Mahon, aussitôt la décision de la commission d'enquête connue, aurait adressé à M. le Président de la République une lettre dans laquelle il lui donne connaissance, pour le cas où la Chambre voterait les poursuites contre les cabinets du 46 mai et du 43 novembre, de son projet de se présenter devant le Sénat pour y revendiquer la responsabilité de ses actes.

Cette démarche était d'ailleurs annoncée depuis quelques jours. Elle n'a rien de naturel, et ce serait faire tort au Maréchal que de lui en faire honneur. Le soldat de Magenta, qui avait couru au bruit du canon et sauvé l'armée compromise, court aujourd'hui à la bataille parlementaire et couvre son ministère. L'acte est noble et digne d'un soldat.

#### LE RETOUR DES CHAMBRES A PARIS.

Le corollaire naturel de l'amnistie, c'était le retour des Chambres à Paris, car après avoir réorganisé l'armée de l'insurrection, il fallait lui donner quelque chose à démolir, et ce sont les Chambres législatives qui ont toujours été, on le sait, le point de mire de toutes les insurrections.

Avec l'esprit d'a propos qui distingue les républicains, ils devaient évidemment faire coïncider le retour des Chambres à Paris avec la rentrée des communards. Aussi, reproduisons-nous sans étonnement la nouvelle suivante :

La commission chargée d'examiner les deux propositions de retour à Paris de MM. Spuller et Laroche-Joubert, a entendu MM. Waddington et Le Royer.

Au nom du gouvernement, le président du conseil a déclaré que le ministère ne pouvait admettre que cette importante question fût tranchée par voie de simple résolution.

Le ministre a dit que le texte de la Constitution était formel, que pour permettre le retour à Paris le gouvernement estimait qu'il était nécessaire de recourir au congrès, qu'il fallait aborder les questions de front et non les esquiver et les résoudre par des voies détournées.

M. Margaine a donné ensuite, au nom de la question, quelques explications desquelles il résultait qu'en admettant même que la question de retour fût immédiatement tranchée par voie de résolution ou de congrès, il fallait trois mois au minimum pour installer les services de la Chambre.

Après une discussion assez vive, la commission s'est prononcée pour le retour des Chambres à Paris par voie constitutionnelle, c'est-à-dire par la réunion d'un congrès qui supprimerait l'article 9 de la Constitution.

Elle a nommé M. Méline rapporteur.

#### L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

La commission d'instruction primaire, présidée par M. Paul Bert, s'est réunie au Palais-Bourbon. Elle a décidé les conditions et les sanctions de l'obligation pour le principe de laquelle elle s'est déjà prononcée.

Elle a pris les résolutions suivantes : Après trois absences consécutives et non justifiées dans le délai de 30 jours, le père ou la personne responsable sera appelé devant la commission scolaire, qui lui rappellera les prescriptions de la loi et son devoir.

En cas de non-comparution, la commission pourra faire afficher une réprimande à la porte de la Mairie.

En cas de récidive, c'est-à-dire de trois nouvelles absences non justifiées dans un délai de douze mois, la réprimande et l'affichage de cette réprimande seront obligatoires.

En cas de deuxième récidive, la contravention sera passible des peines de simple police, emprisonnement et amende, conformément aux articles 461 et suivants du Code pénal.

Un tour d'écolier amènera sous les verroux le père de famille responsable des fredaines scolaires de son fils. Voilà la liberté républicaine!

#### LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE.

Nous avons annoncé que M. Le Royer, en prenant possession du ministère de la justice, s'était mis immédiatement à l'étude d'un projet de réorganisation judiciaire, portant sur les questions d'âge, de traitement et de personnel.

Cette étude, que M. Le Royer mène vivement, ne pourra toutefois être prête que dans quelque temps.

Afin d'attendre la présentation de ce projet, la deuxième sous-commission du budget, dans sa réunion de samedi, a décidé qu'elle proposerait d'opérer, par voie d'extinction, toutes les réductions possibles dans le personnel de la magistrature. On voudrait arriver à réduire ainsi les membres des cours de sept à cinq.

En dehors du marché financier, le monde commercial n'est pas sans inquiétude. Cette inquiétude se manifeste par le bilan hebdomadaire de la Banque de France, dont le portefeuille parisien est descendu de 587 millions à 478... soit une diminution de 79 millions environ!!

Le 5/0, au capital de plusieurs milliards, se décline tous les jours; le commerce ne dissimule pas son mécontentement; c'est une situation fâcheuse dans le présent et bien plus dangereuse encore pour un prochain avenir, parce que l'épargne se retirera complètement des affaires, pour attendre plus de stabilité et de sécurité.

#### UN GAGNANT DE LA LOTERIE NATIONALE.

Un sieur Marteau, chargé, on ne sait pourquoi, d'organiser le tirage de la Loterie, avait été décoré le 5 février 1878, comme employé dans la grande Exposition du Champ-de-Mars, et voici qu'un an après il est fait d'emblée officier de la Légion d'Honneur, pour avoir réussi à faire tourner la roue qui a été celle de la fortune pour quelques-uns et de l'infortune pour le plus grand nombre.

Pour ce service, qualifié d'exceptionnel par le Journal officiel, M. Marteau obtient, en douze mois, une distinction que nos plus braves officiers sont heureux d'obtenir après vingt ans de campagnes et de beaux services. Et l'on parle encore du favoritisme de l'Empire et de la Monarchie!

On peut dire que celui-là vient de gagner un gros lot à la loterie... sans y mettre.

#### Etranger.

ESPAGNE. — On mande de Madrid que le nouveau ministère est ainsi constitué :

Le général Martinez-Campos, ministre de la guerre; président du conseil;  
Marquis de Molins, ministre des affaires étrangères;  
François Silveira, ministre de l'intérieur;  
Ayala, ministre des colonies;  
Pavia, ministre de la marine;  
Torero, ministre des travaux publics;  
Orovio, ministre des finances;  
Auriolos, ministre de la justice.

Madrid, 8 mars.

M. Ayala ayant, pour des raisons de santé, refusé le ministère des colonies, c'est M. Orovio, ministre des finances, qui est chargé de l'intérim de ce département.

Le nouveau cabinet a prêté serment, hier soir, à neuf heures.

M. le marquis de Molins ayant télégraphié qu'il acceptait le portefeuille des affaires étrangères, M. Manuel Silveira a été désigné pour le remplacer au poste d'ambassadeur à Paris.

Le nouveau cabinet représente la même politique libérale et conservatrice que celui auquel il succède.

Londres, 7 mars.

On télégraphie de Berlin à la Pall Mall Gazette, que la majorité des puissances est opposée à une nouvelle conférence et préfère des négociations séparées.

Londres, 8 mars.

Fin de la Chambre des communes. — La ré-

solution de M. Courtney tendant à accorder aux femmes le droit de voter, est rejetée par 217 voix contre 403.

ITALIE. — Passanante, l'auteur de l'attentat commis contre le roi d'Italie, a été condamné à la peine des parricides par la Cour d'assises de Naples.

Le régicide devra aller à l'échafaud pieds nus et la tête couverte d'un voile. Passanante, qui avait montré beaucoup de sang-froid pendant le cours des débats, a été altéré à la lecture de l'arrêt.

ALLEMAGNE. — Le gouvernement impérial d'Allemagne n'est pas heureux avec son Reichstag. Cette assemblée populaire, malgré un discours très-étudié et bien mesuré de M. de Bismark, a rejeté, en première lecture, le projet de loi de discipline parlementaire, dite pour cela par les loustics de l'endroit : « La loi moselière. »

M. de Bismark, au reste, avait prévu ce résultat, et il l'avait annoncé, mais en ajoutant :

« Si vous voulez que nous restions au pouvoir, ne demandez pas que nous considérions la question comme vidée par un simple rejet du projet de loi. Nous serons forcés de faire de nouveaux efforts pour avancer dans la voie que nous avons choisie. »

— On écrit de Berlin :

Les étudiants de Heidelberg ayant fait une manifestation en faveur des étudiants russes, les autorités ont ordonné une enquête et menacé d'une répression sévère toute démonstration de ce genre.

AUTRICHE. — D'après une dépêche de Vienne, de nombreuses arrestations de socialistes ont été opérées à Cracovie et à Lemberg (Galicie).

#### Chronique militaire.

##### CONVOCATION DES RÉSERVISTES DE LA CLASSE 1872.

M. le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions suivantes, modifiant l'instruction du 15 juillet 1878 et les circulaires des 7 octobre et 24 novembre de la même année, concernant la convocation des réservistes :

La convocation des réservistes se fera, à l'avenir et dès cette année, en deux séries, et pour chacune de celles-ci par voie d'affiches.

La première série, au mois de mai, comprendra, dans toutes les régions, les réservistes affectés à la cavalerie, au train d'artillerie et au train des équipages.

La deuxième série, à l'automne, comprendra également, dans toutes les régions, les réservistes des autres armes.

Pour cette année, les dates d'appel des réservistes de la classe de 1872, qui doivent être convoqués en 1879, sont fixées de la manière suivante :

1<sup>re</sup> Série. — 2 mai, dans toutes les régions.

2<sup>e</sup> Série. — 20 août, pour les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps. — 1<sup>er</sup> septembre, pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps.

##### APPEL DES VOLONTAIRES D'UN AN EN 1879.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante :

Messieurs,

Afin de vous mettre à même d'éclairer, dès à présent, les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an en 1879, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat.

Tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager. Ce dépôt doit être effectué du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août. Passé cette époque, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1879, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

Les examens prescrits par l'article 54 de la loi

du 27 juillet 1872 auront lieu du 15 au 30 septembre.

Les engagements seront reçus du 25 octobre au 5 novembre.

La mise en route aura lieu le 8 novembre.

En portant cette décision à la connaissance des populations, je prie les préfets de rappeler de nouveau que les jeunes gens doivent se préparer de la manière la plus sérieuse à leurs examens et compléter, autant que possible, leur instruction.

Des dispositions seront prises ultérieurement en vue des diverses opérations rappelées dans la présente circulaire, à laquelle les préfets donneront, dès à présent, toute la publicité dont ils disposent.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la guerre,  
H. GRESLEY.

#### LE NOUVEL UNIFORME DE L'ARMÉE.

Le costume pour nos troupes, soumis l'année dernière à l'appréciation du ministre de la guerre, vient d'être adopté par le général Gresley avec quelques modifications de détail.

L'infanterie sera pourvue d'une tunique à dolman.

Les officiers auront cet uniforme avec nœud hongrois en petite tenue. Le sabre sera remplacé par l'épée. Enfin, il est question d'orne le pantalon d'une bande semblable à celle de l'état-major.

Le manteau gris des dragons, dont l'entretien est assez difficile, est remplacé par un manteau de couleur semblable à celle de la tunique. Un de ces régiments essaie en ce moment ce nouveau vêtement.

Les questions de la chaussure et de la coiffure ne sont pas encore réglées.

M. Simon, chef d'escadron commandant la gendarmerie de Maine-et-Loire, vient d'être nommé commandant de la gendarmerie du Calvados.

Il est remplacé à Angers par M. Mercier, commandant de la gendarmerie de l'Indre.

Le nommé Jean M..., réserviste de la classe de 1872, domicilié au village du Mas, commune de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), vient d'être frappé d'une condamnation à deux jours de prison pour avoir perdu son livret.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret en date du 5 mars 1879, M. de Marçay, sous-préfet du Havre, a été nommé préfet des Basses-Alpes, en remplacement de M. Deloche, appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions.

M. Desains, sous-préfet de Dunkerque, a été nommé sous-préfet du Havre, en remplacement de M. de Marçay, nommé préfet.

M. René Pichon, secrétaire général d'Indre-et-Loire, a été nommé sous-préfet de Dunkerque, en remplacement de M. Desains.

M. Cazalis, secrétaire général de la Savoie, a été nommé secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. René Pichon.

M. Lemoyne, sous-préfet de Montreuil, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Savoie, en remplacement de M. Cazalis.

M. Léon Barrabant a été nommé sous-préfet de Montreuil (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Lemoyne.

On sait que M. Léon Barrabant est notre compatriote.

On nous signale de graves erreurs dans l'avis que les journaux ont donné, d'après l'Agence Havas, relativement à la réduction du timbre sur les effets de commerce.

Ainsi, ce n'est pas à partir du 15 mars, mais du 1<sup>er</sup> mai seulement que la réduction est applicable aux effets de commerce, billets à ordre, et généralement tout effet négociable.

De plus, il est inexact que le droit proportionnel s'étende désormais aux chèques de place à place. Il n'est rien changé au régime des chèques, qui demeurent affranchis de l'impôt du timbre proportionnel.

Martigné-Briand. — Vendredi dernier, le nommé Pierre Jouveau, ouvrier chez M. M.

tayer, charpentier, arrivait dans l'intérieur du bourg de Martigné, assis sur le devant d'une charrette chargée de bois, lorsqu'un cahot lui fit perdre l'équilibre. Il tomba sous la roue qui lui broya la jambe gauche et lui fit encore d'autres blessures graves.

M. le docteur Ruais, médecin à Martigné-Briand, a donné au blessé tous les soins nécessaires.

#### BOURGUEIL.

Un semblable accident était arrivé l'avant-veille près de Bourgueil.

Le sieur Louis Bourreau, charretier, demeurant au village de Marçay, commune de Bourgueil, était également assis sur le devant de sa voiture, lorsqu'il tomba à terre et la roue lui brisa la cuisse. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lemesle, Bourreau a été conduit à son domicile.

#### CHATELLERAULT.

On vient d'écraser, à la prison de Châtellerault, une jeune fille de 15 ans, domestique chez un maître d'hôtel de Bonneuil-Matours, prévenue d'un vol de bijoux, commis dans les circonstances suivantes :

Samedi, M. Izambard, représentant de commerce en joaillerie, se trouvait de passage à Bonneuil. Après son déjeuner, ayant besoin de se rendre chez un client, il alléga sa boîte d'échantillons en laissant sur un meuble d'une chambre de l'hôtel un écrin contenant une collection de bagues de prix. Pendant l'absence du voyageur, la jeune *cordou-bleu* fit son choix en s'emparant de trois bagues estimées 300 fr.

En rentrant trois quarts d'heure après, M. Izambard constata la soustraction et s'en plaignit à qui de droit. On interrogea la jeune domestique, laquelle nia avec effronterie, puis se sauva en se dirigeant en toute hâte vers les bords de la Vienne pour se jeter à l'eau. On eut toutes les peines du monde pour l'empêcher de mettre son projet à exécution et la ramener chez son maître où, pendant son absence, on venait de retrouver deux bagues dans la fosse d'aisances. Quant à la troisième, lorsque la jeune fille fut un peu remise et revenue à de meilleurs sentiments, elle alla chercher le bijou enfoui au fond de la pailasse de son lit.

Nous lisons dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Lundi dernier, jour du marché de Montrichard, deux gamins de 12 et 13 ans se sont rendus au hameau de Port, commune de Saint-Georges-sur-Cher, et là sont entrés dans une maison dont les propriétaires étaient absents. Les mauvais drôles ont bu et mangé dans cette habitation, et, avant de s'en aller, ils ont fait main basse sur différents objets, entre autres des mouchoirs et un couteau de table avec lequel ils ont coupé la tête à un lapin.

» Ensuite, ils se sont dirigés vers Montrichard. Arrivés près d'un petit bois, nos pillards ont rencontré un de leurs camarades âgé d'environ 7 ans qu'ils ont empoigné, et pendant que l'un d'eux le tenait, l'autre procédait à une affreuse mutilation. Ils abandonnèrent leur victime sur la route. Après cet acte, ils entrèrent dans l'église de Saint-Georges et allumèrent tous les cierges.

» Arrêtés quelque temps après, ils furent mis à la disposition du parquet de Blois.

» La mutilation n'étant point complète, le médecin pense que la guérison pourra s'effectuer s'il ne survient point de complication.

Il y a quelques jours ont eu lieu à Lannion (Côtes-du-Nord), au milieu d'une foule nombreuse parmi laquelle on remarquait M. le général Briant et les autorités de la ville, les funérailles de M. de la Goublaye de Ménéval, receveur particulier des Finances.

Issu d'une des vieilles races militaires de la Bretagne, M. de Ménéval, neveu propre par sa mère de M. le général de la Motte-Rouge, remplissait presque au sortir de Saint-Cyr, les fonctions d'officier d'ordonnance auprès de celui-ci, devant Sébastopol. C'est à ses côtés qu'à l'assaut de la tour de Malakoff, il tomba, frappé d'une balle qui lui brisa la jambe. L'amputation ayant été jugée nécessaire, M. de Ménéval, dont la carrière militaire se trouvait si cruellement terminée, revint en France, où quelque

temps après il reçut un poste dans les Finances.

Mutilé au service de son pays, il entra alors dans une famille où l'on se connaissait en courage, en épousant M<sup>lle</sup> de Girardin, fille de l'héroïque commandant de la Pénissière en 1832.

Receveur particulier à Baugé depuis plusieurs années, M. de Ménéval fut frappé d'une disgrâce par le cabinet du 13 décembre 1877 et envoyé à Lannion où il vint de mourir, sachant qu'il allait être frappé de nouveau et plus cruellement encore, malgré sa glorieuse blessure, malgré les services de ses frères officiers morts pour la France, et auxquels survit la malheureuse mère, privée désormais de son dernier enfant.

Le deuil de M. de Ménéval était conduit par son fils unique, pauvre orphelin de 45 ans, qui fait un si cruel apprentissage de la vie, et sur lequel s'attachaient tous les regards avec le plus douloureux intérêt.

(Petit Breton.)

On rapporte au *Journal d'Alençon* un bien triste accident qui serait arrivé tout récemment au collège de Mortagne.

Un élève, le jeune B..., du Mesle-sur-Sarthe, qui jouait dans la cour de l'établissement à la récréation de 4 heures, pendant laquelle les élèves font leur goûter, serait tombé, en courant, sur son couteau ouvert, qu'il tenait à la main. On s'est précipité pour le relever ; mais, hélas ! quelle n'aurait pas été la consternation parmi ses maîtres et ses camarades, quand on s'est aperçu qu'il avait cessé de vivre. La pointe du couteau avait atteint le cœur ; la mort avait été instantanée.

#### Publications de mariage.

Léon-Alfred Poiraull, pharmacien, de Saumur, et Marie-Louise Dubocage, institutrice, même ville.

Michel-Emile Huchet, cocher, de Nantes, et Séraphie-Éléonore Durand, cuisinière, de Saumur.

Séraphin-Charles Chauveau, boursier, de Gennes, et Marie-Louise Sartoris, sans profession, de Saumur.

#### Faits divers.

Voici, dit le *Figaro*, quelques curieux renseignements sur la manière dont le fameux Cluseret s'était évadé de Paris, à l'époque de la Commune :

« La veille de l'assassinat des otages, un jeune prêtre se présenta au général Cluseret pour le supplier de lui accorder la permission de voir M<sup>rs</sup> Darboy.

» Il était au désespoir, et sollicitait cette permission comme la plus grande grâce qui pût lui être accordée.

» Cluseret, ému d'un tel dévouement, lui répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de lui accorder cette autorisation, mais il lui offrit de l'accompagner chez Delescluze pour l'obtenir.

» Cette démarche fut faite ; Cluseret dut beaucoup insister auprès de son collègue pour vaincre sa résistance. Enfin la permission fut accordée de fort mauvaise grâce.

» Le jeune prêtre, au comble de ses vœux, remercia Cluseret et s'éloigna en lui laissant son adresse, après lui avoir déclaré qu'il voudrait avoir un jour l'occasion de lui témoigner sa reconnaissance.

» Ce jour était proche.

» Cluseret se trouvait près de la demeure de ce prêtre au moment où il allait tomber au pouvoir de l'armée de Versailles. Il monta frapper à sa porte.

« — Ma vie est entre vos mains, lui dit Cluseret.

» — Après ce que vous avez fait pour moi, répondit le jeune prêtre, je vous sauverai si c'est en mon pouvoir.

» Cluseret resta caché fort longtemps dans sa demeure, partageant sa table très-frugale.

» Lorsque le moment fut favorable, Cluseret, rasé de frais, costumé en ecclésiastique, fut accompagné en Belgique par son protecteur.

On s'explique le suicide par amour, ou par suite de grandes souffrances physi-

ques, mais se donner la mort de peur d'être obligé d'aller faire l'exercice pendant treize jours, c'est croyons-nous assez... Jocrisse.

C'est cependant le cas d'Auguste V..., contre-maître d'une grande usine près de Paris. Bon travailleur, intelligent, doué d'un excellent caractère, il était estimé de son patron autant qu'aimé des ouvriers. Samedi dernier, c'était jour de paie, et, en attendant le moment de passer à la caisse, les ouvriers causaient entré eux du prochain appel de l'armée territoriale.

— Oh ! moi ils ne m'auront pas, dit Auguste V...

Bah ! lui répondit un autre, tu feras comme les autres ; d'ailleurs, on ne meurt pas pour passer treize jours au régiment.

— Je vous répète qu'ils ne m'auront pas, répliqua V... avec force.

Comme il s'animait, ses camarades ne donnèrent point suite à la discussion.

Lundi dernier, V... manqua à l'appel du matin. Cela ne lui était jamais arrivé ; son patron pensa qu'il était malade et envoya un ouvrier chez lui, à Clichy. La porte était fermée et personne ne répondit. L'envoyé allait partir lorsqu'il vit du sang sous la porte.

Il appela, on prévint en toute hâte la police, et la porte fut ouverte : on aperçut alors le cadavre du malheureux V... à moitié couché sur le lit et la tête fracassée par deux balles.

Deux lettres ouvertes se trouvaient sur une table. Dans l'une, V... déclarait léguer le peu qu'il possédait à sa sœur ; l'autre, adressée à « ses camarades de l'usine, » contenant ces simples mots :

« Vous voyez bien qu'ils ne m'auront pas ! »

*Une singulière chasse au sanglier.* — On n'avait jamais vu, jusqu'ici, chasser le sanglier à coups de triques. C'est pourtant ce qui vient d'avoir lieu dans un petit village de la Marne. Voici les faits :

Il y a quelques jours, à Cerseuil, village situé au bas d'un coteau abrupt, trois ou quatre jeunes garçons, dont l'aîné compte à peine treize ans, s'amusaient à escalader ce coteau, presque infranchissable par suite de la couche de neige ou plutôt de glace qui le recouvrait, lorsque, arrivés non sans peine à un bouquet de bois planté sur la hauteur, ils se trouvèrent en face de quatre sangliers, pelotonnés l'un contre l'autre.

À l'approche des jeunes garçons et aux cris que cette rencontre leur fait pousser, les sangliers détalent au plus vite du côté du village. Ils y glissent plutôt qu'ils n'y descendent. Cependant les enfants, s'armant cette fois de bâtons qui leur tombent sous la main, continuent de crier de plus belle. Leurs clameurs sont entendues du village ; chacun sort de chez soi et, à la vue des bêtes, chacun s'arme, qui d'une fourche, qui d'une pelle, qui même d'un balai, et attend l'ennemi de pied ferme.

Les marçassins, voyant leur retraite coupée, veulent rebrousser chemin et regagner leur bauge ; mais si la descente pour eux a été plus facile qu'ils ne l'auraient voulu, en revanche la montée leur est devenue tout à fait impossible. La corne dont leurs pattes sont garnies est impuissante à percer la croûte de glace qui couvre le coteau ; ils reculent plutôt qu'ils n'avancent et, par suite, donnent beau jeu à leurs adversaires.

Ces derniers n'ont pas manqué l'occasion ; un casseur de pierres, rien qu'avec sa masse, a assommé successivement trois marçassins ; le quatrième a succombé sous les coups de bâton. Le plus petit de ces animaux pesait environ 40 kilogrammes.

Entre sujets de M. Emile Zola :

— Pourquoi qu'on ne m'offre pas la préfecture de police ?

— Tu veux plaisanter !

— Je parle très-sérieusement.

— En voilà une idée !... Tu es fou.

— Mais non, on pourrait très-bien me confier la préfecture, parce que je la connais à fond, j'y fus conduit si souvent !

Petit dialogue à propos de la fameuse secousse financière qui a ému si vivement, la semaine dernière, la cohorte des spéculateurs :

— Quel branle-bas !...

— Ne m'en parlez pas, j'en suis malade.

— C'est une infamie !...

— Une ignominie !...

— Est-ce que vous avez perdu ?

— Non ; car je n'ai pas un sou de rente... Mais vous, mon pauvre ami, vous avez été étreint ?...

— Je ne mets jamais les pieds à la Bourse.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et que par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, nous déclarons que nous ne pouvons garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des véritables capsules de goudron de Guyot qui portent sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

Guyot, pharmacien, à Paris.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 40 mars 1879,

Par extraordinaire

Avec le concours de M<sup>lle</sup> HENRIETTE DE JOLLY, Première chanteuse soprano.

### Le Barbier de Séville

Ou la Précaution inutile

Opéra-comique en 4 actes, paroles tirées de Beaumarchais, musique de ROSSINI.

M<sup>lle</sup> DE JOLLY remplira le rôle de Rosine.

Distribution. — Le comte Almaviva, M. Le Roy, Figaro, M. Rougé ; Basile, M. Sureau ; Bartholo, M. Letellier ; Pédriche, M. Pascaud ; un notaire, M. Puton ; un alcade, M. Léonce ; un officier, M. Charles ; Rosine, M<sup>lle</sup> De Jolly ; Marceline, M<sup>me</sup> Diudonné.

Au 3<sup>e</sup> acte, M<sup>lle</sup> DE JOLLY chantera l'air du *Pardon de Ploermel*, musique de MEYERBEER.

Bureaux à 7 h. 3/4, rideau à 8 h. 1/4.

MM. POUSSIELGUE FRÈRES, rue Cassette, 15, à Paris, mettent en vente aujourd'hui la 22<sup>e</sup> série de l'*Encyclopédie Populaire* (1), sous la direction de M. Pierre CONIL.

Plus encore, peut-être, que les précédentes, cette série possède bon nombre de documents nouveaux. Le mot *Fusil* tient au courant des derniers progrès de cette arme de guerre. Les récents événements d'Orient donnent au mot *Gallipoli* une réelle importance actuelle, et la biographie du prince de Galles fait connaître, jusqu'à ce jour, la vie du sympathique héritier de la couronne d'Angleterre. La biographie de M. Gambetta, celles de *Garibaldi*, de *Garnier-Pages*, *Théophile Gautier*, *Gérôme*, *Gavini*, *Henri Germain*, etc., présentent un intérêt rendu plus vif encore par l'histoire des jours derniers. Les découvertes de MM. Cailletet et Raoul Pictet sur la *liquéfaction des gaz*, certains renseignements *géographiques* sur l'Afrique centrale, etc., etc., sont résumés avec la netteté et la concision qui distinguent l'*Encyclopédie Populaire*. On trouve cet ouvrage chez tous les libraires.

#### Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50 ; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès ; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET :

Élixir dentifrice de Dethan : la fiole... 2 fr.

Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Opiat dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADH. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations

(1) 15 centimes la livraison ; 75 cent. la série. L'ouvrage contiendra environ 200 livraisons.

